

s'être mis en orbite pour la première fois et de s'être fait en quelque sorte l'ange gardien de la loi sur les chemins de fer. J'ai surveillé avec intérêt l'expansion de son empire lorsque, par décret du conseil, des responsabilités qui, jusque-là, incombaient au ministre des Transports (l'hon. M. Jamieson) sont passées sous son étroite surveillance.

Il n'est pas normal que l'empire du ministre des Communications (M. Kierans) prenne de l'ampleur car, après tout, ses services ont été si remarquables au ministère des Postes, qu'il fallait lui donner de plus grandes occasions de servir. Ce n'est qu'à mon retour sur la colline du Parlement cet automne que j'ai constaté l'envergure de ses ambitions; m'étant rendu aux toilettes proches de ces lieux, j'ai découvert qu'environ un quart de l'étage avait été déménagé. Renseignements pris, il s'agissait du nouveau domaine du ministre des Communications. Cette expansion est autant physique que spirituelle et juridique.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Cette assertion est fausse.

M. Macquarrie: On a relevé mon erreur et j'accepte cette correction. Quand, à l'avenir, je me trouverai à l'étroit, je me souviendrai que ce n'est pas la faute du ministre des Communications, mais celle du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je n'aurais pas dû m'évertuer à tailler un empire plus vaste au ministre des Communications; j'aurais dû comprendre qu'à cet égard il n'avait nullement besoin de mon aide.

Nous pourrions un jour envisager ce qu'on dit être en puissance un conflit d'autorité entre ceux qui passent pour les consuls du nouvel empire de l'Information Canada, le secrétaire d'État (M. Pelletier) et le ministre des Communications, confrontation qui sera des plus intéressantes.

Le bill C-11 m'a paru à première vue clair et inoffensif, non susceptible de provoquer de vastes discussions, alors que jamais loi d'apparence si claire et inoffensive n'a déclenché une telle avalanche d'idées que celle que nous venons de subir. Je pense qu'on abolit difficilement des habitudes invétérées. On prétend qu'une fois qu'on a appris à écrire, on ne l'oublie jamais. Je présume qu'une fois qu'on a appris l'écriture sur le ciel on ne l'oublie pas non plus et le ministre est un spécialiste dans ce domaine. Il a acquis des connaissances techniques à son bureau et il lui reste peut-être encore certains discours appropriés. Qui sait quelles occasions il convient de saisir pour en faire usage?

Je n'aurais pas cru que dans ce projet de loi, le ministre aurait réussi à s'étendre sur le Conseil de la radio-télévision ou sur Téléstat. J'aurais cru plutôt qu'il nous aurait parlé du service téléphonique qu'il a inauguré devant peut-être sous ce rapport le secrétaire d'État (M. Pelletier). Lorsque le ministre a abordé la question du projet de loi, il n'a rien dit, à mon avis, auquel je trouve vraiment à redire. J'estime que ce n'est que le début d'un rafistolage.

Comme nous l'avons signalé à maintes reprises au ministre durant la dernière session, il est indispensable d'adopter des mesures approfondies de réglementation dans le domaine des télécommunications. Pendant un certain temps, semble-t-il, le ministre ne se rendait pas compte de l'ampleur de ce problème mais depuis l'établissement du Conseil de radio-télévision, je suis convaincu qu'il reconnaît maintenant qu'il y a lieu d'établir des cadres pour rattacher la réglementation et l'exploitation dans ce domaine de la plus haute importance.

Certains de mes collègues qui sont bien renseignés sur le sujet veulent sans aucun doute parler de cette mesure. Je profiterai d'autres occasions, aux diverses étapes du bill, pour exprimer d'autres idées à ce sujet.

• (4.10 p.m.)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, quand j'ai entendu le ministre dire dans son exorde que nous avons le meilleur système de télécommunications du monde, je me suis demandé si nous vivions, lui et moi, sur la même planète. Un samedi matin de l'été dernier, au cours d'une visite dans ma circonscription, j'ai voulu faire une chose qui est relativement simple depuis au moins cent ans: envoyer un télégramme à Yorkton en Saskatchewan, à environ 300 milles de Winnipeg. J'ai appelé le bureau télégraphique du Canadien-Pacifique, étant donné que Yorkton est sur la voie de cette société, et on m'a répondu qu'on pouvait prendre mon message, mais à cause des services réduits, on ne savait pas si le bureau télégraphique de Yorkton était ouvert, et, par conséquent, on ne pouvait pas m'assurer que mon message parviendrait à destination avant le lundi matin. Donc, lorsque le ministre nous dit que nous avons un des meilleurs réseaux de télécommunications du monde, lui et moi devons parler de deux sociétés différentes. L'objet de ce projet de loi est apparemment très simple: en vertu de la loi sur les chemins de fer, autoriser la Commission canadienne des transports à réglementer et à approuver